

*République Française
Département : LOT
Arrondissement : Gourdon
CREYSSE - Commune*

Procès-verbal du Conseil Municipal du 15 mai 2023

Le lundi 15 mai 2023 à 18h30 en salle du Conseil de la mairie, les membres du Conseil Municipal, convoqués le 09 mai 2023, se sont réunis sous la présidence de Monsieur le Maire, Guy Floirac.

Secrétaire de la séance : Laurent WIRTH

Présents : Guy FLOIRAC, Denis GAILLET, Françoise LAVAUD, Pierre CIRCAL, Jean-Pierre BAULT, Francis FOLLET, Martine BOURNET, Gabrielle ANDRIES-ROUSSEL, Laurent WIRTH, Catherine TOUTIN

Représentés :

Absents et excusés :

Ordre du jour :

Désignation d'un secrétaire de séance

Validation du compte-rendu de la dernière séance

Délibération : dénomination de voies Adressage

Délibération : tarif location espace public

Délibération : mise à disposition local école et proposition de convention

Délibération : désignation référent déontologue

Délibération : tarif traversées Bac

Préparation inauguration

Divers

Délibérations du Conseil :

DENOMINATION DE VOIE (N° MI_2023_4_1)

Après un point sur l'adressage par Monsieur Denis Gaillet, les noms proposés pour les différentes voiries ont été approuvés à l'unanimité.

Délibération : 10 voix pour

OCCUPATION DOMAINE PUBLIC DROIT DE TERR (N° MI_2023_4_2)

Un tarif de location de l'espace public devant le commerce « L'Estancou » avec licence III dans le secteur du centre bourg a été approuvé par 6 voix à 3€ le m² et 4 voix à 2€ le m².

Délibération : 6 voix pour et 4 voix contre

MISE A DISPOSITION LOCAL COMMERCIAL ET LICENCE IV (N° MI_2023_4_3)

Le projet de mise à disposition du local commercial à l'association « Le Passe-Temps » et la délégation d'autorisation de signature de la convention par Monsieur le Maire ont été approuvés à l'unanimité.

Délibération : 10 voix pour

La problématique liée à l'interdiction de stationnement dans le centre bourg a été soulevée. Il est important de réfléchir à cette question compte-tenu de la qualité patrimoniale de la place de la halle. Une piétonisation de cette place et des abords du moulin avec possibilité d'un stationnement très limité dans le temps au bénéfice des seuls riverains (pour déchargement de leurs courses et livraisons par exemple) a été évoquée. Ce problème sera envisagé lors d'une prochaine séance.

La désignation d'un référent déontologue n'étant qu'une possibilité proposée par l'AMF, le Conseil a décidé à l'unanimité de surseoir en l'absence d'obligation.

Après proposition par les membres de l'association « Bac du Port de Creysse en Quercy », le Conseil a décidé à l'unanimité que le tarif du Bac serait porté à 2€ l'aller-retour, avec gratuité pour les enfants de moins de 12 ans.

Monsieur le Maire a présenté aux membres du Conseil l'avancement du projet « Voie Verte » : de Souillac, elle irait à Baladou puis descendrait à Saint Sozy et Creysse. La route de Perical serait réservée aux riverains et aux cyclistes. Du Colombier elle emprunterait la voie romaine puis rejoindrait Gluges.

Il a ensuite fait un point sur l'inauguration du 03 juin 2023 et sur les tâches à accomplir d'ici là, notamment le curage du canal prévu le 25 mai avec des volontaires et les travaux de tonte et de nettoyage du bourg. Monsieur le Maire a présenté le déroulé de cet événement dont le début a été fixé à 15h00. Une réunion logistique avec le groupe de travail a été prévue le lundi 22 mai à 9h30.

En vue de la désignation du délégué et des suppléants pour les élections sénatoriales, la date du prochain Conseil Municipal a été fixée au 09 juin 2023 à 10h00.

Divers :

Le Maire a informé le Conseil que la secrétaire de mairie, Madame Muriel Issaly, sera très prochainement mise à disposition par la commune au sein du syndicat mixte AGEDI. Ses jours de présence à la Mairie seront le lundi et le mercredi (ou le vendredi, à préciser).

La question du nombre d'heures des agents administratifs et techniques a été soulevée par Monsieur Denis Gaillet. Monsieur le Maire a souligné que la commune était de ce point de vue à la limite budgétaire. Un débat est à prévoir sur cette question lors d'une prochaine séance.

Concernant la problématique liée au permis de construire accordé par la mairie à la SCI Lagrange et face à leur demande de dédommagement, le Conseil Municipal prévoit de solliciter un avis juridique avant de se positionner et d'apporter une réponse.

Autre point problématique : la consommation d'électricité du logement situé au-dessus de la mairie. Le locataire demandant une compensation financière de 50% de sa facture, du fait d'un problème de commande maintenant corrigé, les membres du conseil, considérant que pendant 2 ans la mairie a payé intégralement l'électricité en l'absence de compteur individuel, a décidé de n'envisager une éventuelle compensation qu'après avoir connaissance de la consommation au cours de l'année prochaine.

La séance a été levée à 21h.

Président de séance

Secrétaire de séance

P/O le Maire
Denis Gaillet
Adjoint Délégué



